

# Aéroport Marseille Provence : le collectif Stop extension lutte encore contre le l'extension du terminal 1

La Provence le 03/09/25 Par [Stéphane ROSSI srossi@laprovence.com](mailto:Stéphane ROSSI srossi@laprovence.com)



*Le recours déposé en 2021 par les membres du collectif a été examiné hier au tribunal administratif. PHOTO Ch.C*

**Alors que l'extension de l'aéroport a été inaugurée en 2024, le recours contre le permis de construire déposé en 2021 vient d'être jugé devant le tribunal.**

Ce recours contre le permis de construire de l'extension du terminal 1 de l'[aéroport Marseille Provence](#) (AMP) a été déposé par l'association des Amis de la Terre Bouches-du-Rhône, soutenue par Attac, Alternatiba et Greenpeace Marseille... en juin 2021. Mais l'audience programmée, ce mardi matin 2 septembre au tribunal administratif de Marseille n'a pas pour autant découragé ces opposants qui luttent sans relâche contre la croissance du trafic aérien et ses nuisances sur la santé et l'environnement.

Certes, après trois ans de travaux et un chantier de 210 millions d'euros, "ce cœur d'aéroport" de 20 000 m<sup>2</sup>, permettant notamment de relier les halls A et B et de faciliter les parcours des usagers, a été inauguré en 2024.

## "À part remblayer l'étang, il est devenu inextensible"

Certes, depuis le dépôt du recours, la fréquentation de l'aéroport marseillais a fait un bond historique, dépassant les onze millions de passagers en 2024 (soit une hausse de 3,4 % par rapport à 2023). "Oui, faire tomber le permis de construire n'a plus de sens aujourd'hui, précise Dominique Bonnet, ancien ingénieur de l'aviation civile et membre du collectif. Néanmoins, nous savons aujourd'hui que l'étude d'impact réalisée il y a six ans a sous-estimé la situation. On voit que le Terminal 2 est déjà saturé et nous craignons un nouveau plan d'extension. Mais à part remblayer l'étang de Berre, il est devenu inextensible."

Réunis autour de leur conseil, Me Mathieu Victoria, les requérants ont rappelé qu'"agrandir Marseille-Provence, pour augmenter le trafic aérien était déjà un non-sens", s'appuyant sur "l'avis réservé de l'autorité environnementale qui avait relevé lors de l'enquête publique que ni le maître d'ouvrage, ni l'État n'avaient démontré la compatibilité de cette extension avec l'engagement de la France vis-à-vis de la neutralité carbone à l'horizon 2050".

## Jugement attendu dans trois semaines

Devant le tribunal, Me Victoria insistait aussi sur la nécessité de "réaliser une nouvelle étude d'impact". De l'autre côté de la barre, Me Guillaume Bazin, [représentant AMP](#), a évoqué deux séries d'obligations auxquelles cette extension devait répondre : "Pour une qualité optimale du service public, comme la fluidité des parcours, l'optimisation des structures et également pour des raisons de sécurité avec un système du contrôle et de tri des bagages imposant qui nécessitait aussi la construction de l'extension."

Le jugement est attendu dans trois semaines. Le collectif, lui, est déjà prêt à déposer un nouveau recours.